

- Faciliter l'accès au crédit
- Faciliter l'accès au logement
- Sécuriser l'accès à l'emploi
- Améliorer la vie quotidienne

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Le Fastt (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) sécurise les bailleurs pour soutenir l'accès au logement locatif des salariés intérimaires

Paris, le 17 avril 2008 – Faire en sorte que le contrat d'intérim ne soit plus un frein à l'accès au logement est l'un des nombreux objectifs du Fastt. Ainsi, pour inciter le plus grand nombre de bailleurs à louer leur logement aux salariés intérimaires, le Fastt renforce ses services en mobilisant le dispositif de Garantie des Risques Locatifs du 1% Logement (PASS-GRL) tout en renforçant les effets.

Que l'on soit salarié intérimaire en quête d'un logement ou propriétaire à la recherche d'un locataire, les démarches ne sont pas toujours faciles. D'un côté les salariés intérimaires désirent accéder au logement locatif sans discrimination, de l'autre, les propriétaires exigent de plus en plus de garanties de la part des candidats.

Face à ce constat, le Fastt, à travers sa solution « **Pack sécurité PLUS** », élaborée en partenariat avec APRIL Immobilier, permet aux bailleurs de s'ouvrir à un public plus large en apportant toutes les garanties nécessaires.

#### *Sécuriser de façon optimale les revenus locatifs*

Le « Pack sécurité PLUS » intègre et complète le dispositif GRL récemment mis en place par le 1% Logement. Cette solution, encore plus **sécurisante pour le bailleur**, comprend :

- Une assurance impayée de loyer PASS-GRL® valable pendant toute la durée du bail ;
- Une assurance dégradations immobilières couvrant le coût des travaux de remise en état jusqu'à 7 700€ ;
- La gestion automatique du recouvrement des loyers impayés ;
- Une assistance juridique étendue à l'ensemble de la relation locative ;
- L'**option « Vacance locative »** gratuite la première année : indemnisation de 3 loyers, le temps pour le propriétaire de trouver un nouveau locataire. En parallèle, le Fastt présente au bailleur de nouvelles candidatures de salariés intérimaires.



En 15 ans, j'ai changé plus de 20 fois d'activité, mais j'ai toujours gardé le même propriétaire.

Les intérimaires sont des locataires aussi stables que les autres. Et en plus, avec le Pack sécurité Bailleurs, ils sont aussi sûrs.

Vous êtes propriétaire et vous avez un ou plusieurs logements à louer. Pour sécuriser de façon optimale vos revenus locatifs et vous garantir une relation positive avec votre locataire salarié intérimaire, le Fastt vous propose des services sur mesure : des garanties de loyers, une assurance dégradations, une protection juridique, une assurance vacance locative. Contactez le service de conseils gratuits des bailleurs - Infobailleur 0 800 700 514 (gratuit d'un poste fixe) [www.infobailleur.org](http://www.infobailleur.org)



Le « Pack sécurité PLUS » permet au propriétaire de ne pas être démuné au cas où le locataire viendrait à manquer, en tout ou en partie, à ses obligations (payer le loyer aux termes prévus, entretenir le bien loué, restituer les lieux en bon état à la fin du bail,...).

### **Une relation Gagnant – Gagnant entre bailleurs et salariés intérimaires**

«Les bailleurs sont le plus souvent réticents à étudier une candidature s'il n'y a pas de CDI. Avec le « Pack sécurité PLUS » nous aidons les propriétaires à louer leur bien à des salariés intérimaires qui apportent ainsi de solides garanties. A long terme, notre objectif est d'amener le marché du logement locatif à s'ouvrir plus facilement aux salariés intérimaires », précise Daniel Lascols, Directeur du Fastt.

**En 2007, le Fastt a accompagné 31 000 salariés intérimaires dans la recherche de logement. 5 000 garanties de paiement de loyer (GARANTIE LOCA-PASS®) ont été mises en place.**

Le Fastt met à disposition des bailleurs qui souhaiteraient se renseigner un numéro gratuit **0 805 700 514** ainsi qu'un site Internet dédié : **www.infobailleur.org**

A noter également que les propriétaires **peuvent déposer gratuitement leur(s) offre(s) sur le site Internet LocService.fr** pour recevoir directement des candidatures de toute nature (CDI, interim, CDD...). Celles éligibles au « Pack sécurité PLUS » et donc reconnues comme offrant de meilleures garanties, sont identifiables grâce à un drapeau rouge et au logo du Fastt.

LOCA-PASS® et PASS-GRL® sont des marques déposées pour le compte du 1% Logement.

#### **A propos du Fastt :**

Le Fastt (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire), association loi de 1901 à but non lucratif créée en 1992, propose à l'ensemble des salariés intérimaires une gamme de prestations pour faciliter leur vie quotidienne. Financé par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux (les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires et le PRISME, organisation représentant les professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi), le Fastt contribue à la consolidation du statut professionnel des salariés intérimaires. Outre des conseils et un accompagnement personnalisé, les actions du Fastt soutiennent les salariés intérimaires à travers l'accès au logement et au crédit, à la mobilité (permis B...), des aides aux études et aux vacances des enfants, une mutuelle santé... Chaque année, le Fastt répond à plus de 410 000 demandes d'information et délivre 90 000 prestations.

**Pour en savoir plus sur le Fastt : [www.fastt.org](http://www.fastt.org)**

#### **A propos d'APRIL Immobilier :**

APRIL Immobilier est une société du groupe APRIL, leader du courtage en assurances en France et reconnu pour ses performances économiques, sa qualité de service et ses produits innovants. APRIL Immobilier développe depuis plus de 10 ans son expertise dans les programmes d'assurance destinés aux professionnels de l'immobilier.

**Pour en savoir plus sur APRIL Immobilier : [www.april-immobilier.fr](http://www.april-immobilier.fr)**

Contact presse

**SC Conseil**

**Laetitia Bierre et Rejane Locatelli**

☎ 01 30 30 73 78 - 01 30 30 73 79

✉ [laetitia.bierre@scconseil.fr](mailto:laetitia.bierre@scconseil.fr) – [rejane.locatelli@scconseil.fr](mailto:rejane.locatelli@scconseil.fr)